

L'an deux mil treize le mercredi seize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune se réunit au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de [REDACTED] Maire.
Convocation du 12.10.2013



Ordre du Jour :

- 1- Nomination de Mme [REDACTED] en qualité d'Officier de l'état civil par délégation du maire et Régisseur du tennis
- 2 - Prolongation du contrat de travail de Mme [REDACTED]
- 3 - Formalisation du versement de la prime de fin d'année pour les agents
- 4 - Dénonciation du contrat de location de l'imprimante REX ROTARY
- 5 - Vote des 4 taxes locales pour 2014
- 6 - Lotissement succession MODOT
- 7 - Choix du prestataire des visites annuelles des aires de jeux
- 8- Convention circuit Prenois-Dijon
- 9 - Attribution marché carte communale
- 10- Questions diverses

8 - Convention circuit Prenois-Dijon

Monsieur le maire soumet une proposition de convention concernant la participation du Circuit à l'élaboration de la carte communale et aux travaux de sécurité sur la voie publique.

VOTE : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

9 - Attribution marché carte communale

Après une nouvelle consultation complémentaire d'entreprises, les propositions sont les suivantes :

EMC environnement	:	14 800€ HT	17 700,80€ TTC
DORGAT	:	12 000€ HT	14 352,00€ TTC
TOPOS	:	8 350€ HT	9 986,60€ TTC

Le conseil retient la proposition de TOPOS pour un montant de 8 350€ HT, soit 9 986,60€ TTC

VOTE : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

12- Ouverture de crédit : décision modificative



Monsieur le maire expose :

- * qu'il convient d'effectuer de modifications de notre carte communale
- * que suite à la convention qui sera prochainement conclue entre la commune et la société d'Exploitation du Circuit Automobile Dijon Prenois dans le cadre d'un mécénat

Il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation d'opérations de régularisations budgétaires en section d'investissement. A savoir l'inscription en dépenses et recettes d'une somme de 14 000€.

- Investissement / Recettes : nature 1388 : autres subventions d'équipements non transférables pour un montant de 14 000€.

- Investissement / Dépenses : nature 202 : frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme pour un montant de 14 000€.

VOTE : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention